

Nouvelle arme antichar pour les Forces canadiennes

Les Forces canadiennes seront bientôt dotées d'une nouvelle arme antichar.

Le nouveau système missile connu sous le nom de TOW (*Tube-launched, Optically-tracked, Wire-guided*) sera distribué aux Forces canadiennes de l'OTAN en Europe à partir de 1975; il sera également distribué aux unités d'infanterie et de reconnaissance au pays. On compte se procurer environ 150 de ces systèmes.

Ce programme d'achat qui comprend les pièces de rechange, la documentation technique, les cibles et les missiles, coûtera environ 30 millions de dollars.

TOW est un système missile semi-automatique très précis, capable de détruire un char d'assaut à une distance allant de 70 à 3,300 verges, ce qui équivaut à environ deux milles.

Ce nouveau système remplacera le fusil sans recul de 106 mil. dont l'usage remonte au début des années 60, et le système missile téléguidé SS-11B1 utilisé depuis près de six ans.

Le système TOW peut être utilisé contre des casemates, de batteries d'artillerie, des véhicules et des cibles diverses en plus des véhicules blindés.

Visiteurs du Sénégal

Le ministre du Plan et de la Coopération du Sénégal, M. Ousmane Seck, s'est rendu en visite au Canada du 17 au 22 décembre en compagnie d'une délégation composée notamment de l'ambassadeur du Sénégal au Canada, Monsieur André Coulbary, et de fonctionnaires sénégalais directement intéressés à la coopération entre le Canada et le Sénégal. Au cours de sa visite à Ottawa, la délégation a été reçue par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et a eu des entretiens avec M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, M. d'Iberville Fortier, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. Claude Charland, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Vincent Chapin, vice-président

de la Société pour l'Expansion des Exportations. La délégation s'est aussi rendue à Québec et à Montréal où elle a rencontré des représentants du gouvernement québécois et de l'industrie privée.

À la suite des entretiens, on a retenu le projet de conclure le plus tôt possible un accord de garantie des investissements. Des négociations ont été engagées en vue de la conclusion d'un accord de coopération économique et technique. Dans le domaine commercial et culturel, on a reconnu le besoin d'intensifier les échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. La question de l'équivalence des diplômes entre les deux pays a fait l'objet d'une entente de principe; elle sera reprise après consultation avec les autorités dans le domaine de l'éducation des deux pays. La participation du Canada à la Foire internationale de Dakar, en novembre 1974, a été à nouveau évoquée par la délégation sénégalaise.

Les séances de travail entre de hauts fonctionnaires de l'ACDI et les membres de la délégation ont permis d'identifier les secteurs d'intervention dans des projets intégrés entrant dans le cadre du 4^e Plan de développement économique et social du Sénégal et qui pourront faire l'objet d'études plus approfondies.

Les représentants sénégalais et canadiens ont reconnu l'excellence des rapports qui se sont établis entre les deux pays dans les divers domaines, et l'utilité de reprendre à intervalle régulier des consultations afin de promouvoir les relations entre les deux pays.

Demandes d'approbation pour centrales électro-nucléaires additionnelles

La Commission de contrôle de l'Énergie atomique a fait savoir aujourd'hui qu'elle a reçu de la Commission hydro-électrique de l'Ontario des demandes pour l'approbation de deux emplacements, tous deux situés à l'intérieur du complexe nucléaire de Bruce en Ontario.

L'une des demandes concerne l'emplacement de quatre groupes nucléaires additionnels, semblables aux quatre groupes CANDU de 750 megawatts (électriques) actuellement en construction à cet endroit. L'autre demande a

trait à un emplacement adjacent à l'usine d'eau lourde existante; on y prévoit l'addition de deux unités supplémentaires qui porteront la capacité de l'usine de 800 à 1,600 tonnes d'eau lourde par année.

Une étude des dossiers appuyant chacune de ces deux demandes sera faite par le personnel de la Commission et par un Comité consultatif; dans le premier cas il s'agit du Comité consultatif de la sécurité des réacteurs et dans le second, du Comité consultatif de la sécurité de l'usine d'eau lourde de Bruce. Chaque Comité est composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux. Les recommandations formulées à la suite de ces études seront soigneusement étudiées par la Commission avant qu'une décision finale ne soit prise concernant l'approbation des emplacements en question.

Sur le campus d'Antigonish

Le conseil des directeurs de l'Université St. Francis Xavier, Nouvelle-Écosse, a approuvé la dernière étape des préparatifs en vue de la construction d'un édifice abritant les départements de biologie et d'économie domestique sur le campus d'Antigonish.

Les plans ont déjà été approuvés par la commission des subventions aux universités de la Nouvelle-Écosse.

Le coût des travaux devrait être de quelque 2,5 millions de dollars, l'Université défrayant 10 pour cent des coûts de construction. Le reste sera financé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vertu du programme provincial de subventions aux universités. Il est prévu qu'une somme d'environ 500,000 dollars sera requise pour l'achat de l'équipement de l'édifice, montant qui sera fourni exclusivement par l'université.

Les inscriptions aux cours de biologie à l'Université St. Francis Xavier ont presque doublé depuis. En 1963, 261 étudiants étaient inscrits au cours de biologie en comparaison des 250 inscrits cette année. Au cours des sept premières années de la même décennie, les inscriptions aux cours d'économie domestique ont augmenté de 40 pour cent, pour passer de 63 à 90 étudiants. Bien qu'au cours des dernières années les inscriptions à ces cours se soient stabilisées entre 90 et 100 étudiants,